



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le 25 juin 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ (SPEZF)
AVIS D'ALERTE D'ORAGES**

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE A ENJEUX DE SECURITE (SPEZF)** pour le phénomène de **ORAGES** pour l'ensemble des communes du département.

Période: à partir du 25/06/2025 14h00

Commentaire :

A la marge des départements plus à l'est en vigilance orange orages, les départements côtiers peuvent être affectés par un risque d'orages d'intensité localement forte de l'après-midi à la soirée. Ces derniers peuvent s'accompagner :

- de chutes de grêle petite à localement moyenne ;
- de fortes rafales de vent pouvant atteindre 80/90 km/h et localement 100 km/h ;
- d'une importante activité électrique ;
- de fortes intensités pluvieuses pouvant atteindre localement 30 à 50 mm/h. Ces orages se décalent progressivement vers l'est et quittent la région en soirée.

Conséquences :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

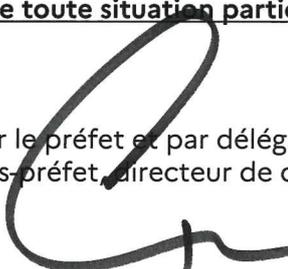
Conseils :

Je me tiens informé auprès des autorités
Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
Je m'abrite dans un bâtiment en dur
J'évite de me déplacer
Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet


Cyrille LEFEUVRE